



© DDM / N. Debliche

N°96  
Avril  
Mai  
Juin  
2016

# Point d'indice, loin du compte ! Sauvegarder le droit du travail ! Maintenir les luttes !



Paris, 31 mars

## Loi El Khomri, c'est toujours non !

© France 2 / 20 heures



Défense de l'éducation prioritaire à Colombes / 18 février 2016 / Paris



**Edito page 2** ● **1er degré : carte scolaire décevante** page 3 ● **Retraités : le point**  
page 4 ● **Second degré : des moyens insuffisants** page 5 ● **Appel intersyndical**  
**contre la Loi Travail** page 6 ● **soutien aux "Goodyear"** page 7  
● **Education prioritaire en colère** page 8



## De la nécessité de la lutte



© L'Humanité

### Continuer à souffler sur le glaçon...

Parce qu'enfin, 0,6 % d'augmentation du point d'indice cette année et 0,6 % l'an prochain, ce n'est quand même pas le printemps ! Mais un timide dégel, loin d'être satisfaisant.

À aucun moment il n'a été question de rattrapage.

Chacun a bien compris qu'il s'agit de mettre des repères dans le calendrier pré-électoral, et d'insister sur le « coût » de la mesure.

Double avantage : d'abord culpabiliser les agents de la fonction publique, ensuite les présenter comme des privilégiés, en oubliant les 8 % de perte de pouvoir d'achat, les milliards économisés sur leur dos, et l'équivalent de deux mois de salaire perdus par rapport à 2000.

#### Construire l'unité pour la sauvegarde des droits !

Depuis l'ancien quinquennat, les salariés savent que les attaques sont multiples et rapprochées.

Les organisations syndicales de la Fonction publique FSU, CGT, FO, et Solidaires s'inscrivent pleinement dans la mobilisation et l'appel à la grève du 31 mars. Parce qu'il y a d'autres fronts que celui des salaires : elles appellent à manifester pour l'amélioration et le renforcement des droits des salariés et

des agents de la fonction publique.

Le communiqué commun précise le lien entre le projet de la loi travail et la fonction publique : « *Nul besoin d'être devin pour comprendre que l'éclatement des statuts de fonctionnaires suivrait de près la casse du code du travail et des accords de branche.*

*Enfin, le projet de loi travail, s'il était adopté, permettrait au gouvernement de mettre en place, par une procédure d'ordonnances, un compte personnel d'activité pour les fonctionnaires.*

*Dans ces conditions, le gouvernement aurait carte blanche pour mettre en place un dispositif d'individualisation des droits ce qui suscite de légitimes inquiétudes et de larges réserves.*

Une seule chose est sûre : sans mouvement collectif, rien ne pourra arrêter le démantèlement programmé des droits acquis de haute lutte.

Le malaise est profond : angoisse de l'avenir, déclasserement, paupérisation, inégalités... L'ampleur des manifestations du 31 mars et la réussite des mobilisations sont un signal que le gouvernement ne peut ignorer.

La défense des droits est légitime, c'est un devoir par rapport à ceux qui se sont battus pour les obtenir.

C'est pourquoi dès le début du mois d'avril, **on continue !**

Marie-Pierre Carlotti

### En Île-de-France, Liberté, Égalité, ~~Fraternité~~

L'ancienne ministre du budget de Nicolas Sarkozy, Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France, annonce 120 millions d'euros d'économies sur un an.

C'est le budget qu'elle présentera dans la première semaine d'avril.

Pour cela, elle annonce le non remplacement des départs à la retraite (pour rappel, 2 000 fonctionnaires sont employés au siège de la région, 8 000 dans les établissements scolaires).

Pour le logement social, au lieu d'obliger les communes qui ne respectent pas la loi quant au quota obligatoire de logements sociaux, elle supprime les aides à celles qui en ont déjà 30 %.

Ces mêmes communes vont pâtir de la fin d'une péréquation entre communes riches et communes pauvres qui permettait à ces dernières d'obtenir des financements pour des équipements collectifs : la majorité «Les Républicains» du Conseil régional ne veut pas de cette solidarité.

Il reste à la nouvelle majorité de la Région, pour satisfaire ses élus «Manif pour tous», à financer la gratuité des manuels pour les lycées privés, comme annoncé dans son programme de campagne.

La FSU 92 exige que les moyens publics aillent à l'école publique.

MPC

“La chasse au gaspi, c'est parti !”

17 janvier 2016 Actualités, Revue de presse



© Blog de Valérie Pécresse

92 Infos

## Premier degré

## Préparation rentrée 2016-2017

## Une carte scolaire encore bien décevante...

**D**ans notre département, les écoles continuent de payer très cher la politique de suppression de postes subie entre 2007 et 2012.

Pour revenir à des conditions d'apprentissage et d'enseignement acceptables, les moyens donnés à l'Education nationale devraient être beaucoup plus ambitieux.

Or, l'an dernier déjà, et le précédent également, nous avons dénoncé le manque de moyens alloués à notre département pour permettre à la fois d'alléger les effectifs dans les classes, d'abonder les moyens en remplacement et de répondre aux priorités nationales. Les dotations de ces dernières années ont à peine permis d'absorber la hausse démographique.

Encore une fois, suite aux opérations de carte scolaire préparatoires à la rentrée 2016, le nombre d'élèves par classe est en augmentation par rapport à la rentrée 2015, alors même que pour la première fois depuis des années, les prévisions d'effectifs sont en baisse.

Nous sommes bien conscients, et d'autant plus dans le contexte actuel, de la nécessité de créer des postes de remplaçants.

Cependant, nous avons rappelé au Directeur Académique que les conditions de travail, dont le nombre d'élèves par classe est une donnée importante, participent du bien être des enseignants et jouent sur leur santé et donc leur absentéisme.



23 mars, occupation du bureau du directeur de l'Ecole Pasteur à Clichy pour protester contre le non-remplacement des maîtres.

Alors que ce sont plus d'une centaine de postes de maîtres E et G qui ont été supprimés depuis 2008, alors même que le Ministère recommande la re-création de postes de RASED, mesure indispensable pour relancer efficacement ces dispositifs, cette année aucun poste supplémentaire n'est prévu dans les Hauts-de-Seine pour la reconstruction des réseaux d'aide.

**Dans notre département, les trois quarts des écoles, des équipes, des enseignants et des élèves n'auront strictement rien vu de la fameuse priorité au primaire.**

Après plus de trois années, le constat est sans appel pour toutes ces équipes : des effectifs qui augmentent, une formation continue qui a quasiment disparu, des RASED toujours sinistrés...

Aucune amélioration des conditions d'enseignement.

Pour tous ces collègues "refondation" rime avec "stagnation".

Charlotte Boeuf



## Urgence non-remplacement

**D**ans notre département, la situation du remplacement devient de plus en plus alarmante.

Cette situation est inacceptable !

Nous avons donc décidé d'écrire à la ministre pour lui demander une audience sur la situation de notre département

Les remplacements courts ne sont quasiment plus du tout assurés et beaucoup de remplacements longs ne sont plus assurés depuis plusieurs semaines.

Dans plusieurs communes, notamment dans le nord du département, aucune solution n'est envisagée d'ici la fin de l'année scolaire. Cette situation désorganise complètement la vie des écoles, dégrade les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants.

De plus, les écoles ont à subir la colère tout à fait légitime des parents.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour alerter le DASEN et les IEN. L'administration dit partager notre inquiétude, mais ne pas avoir de

solution, en raison du manque de personnel.

Cette situation est inacceptable !

Le SNUipp-FSU 92 a donc décidé d'écrire à la ministre pour lui demander une audience sur la situation de notre département.

**Un plan d'urgence doit être mis en place.**

L'Etat n'est plus capable d'assurer la continuité du service public d'éducation, ce qui est son devoir.

**C'est une honte !**

## 92 Infos

## 9 organisations de retraités

## font le point des mobilisations

## Compte-rendu de la rencontre des 9 organisations de retraité-e-s

(25 mars 2016).

Dans la suite des actions et mobilisations engagées ensemble depuis plus de deux ans, les neuf organisations de retraité-e-s se sont retrouvées le vendredi 25 mars 2016 dans les locaux de l'UNAR-CFTC.

Organisations présentes : UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, UNIRS Solidaires, SFR-FSU Retraités, FGR-FP, Ensemble & solidaires, UNRPA (la fédération LSR étant excusée).

Il a tout d'abord été procédé à un bilan des dernières mobilisations spécifiques menées par les organisations de retraité-e-s le jeudi 10 mars 2016. Le constat est unanime : les manifestations ont regroupé plus de personnes que les manifestations précédentes de 2015.

Les 4 organisations qui appelaient par ailleurs à la journée du 9 mars contre la «Loi Travail» comme celles qui n'y appelaient pas soulignent que cette interférence n'a pas nui aux mobilisations des personnes retraitées, bien au contraire. Toutes les organisations présentes ont formulé le souhait que notre mobilisation commune axée principalement sur le pouvoir d'achat des personnes retraitées soit poursuivie, quelles que soient les



suites éventuelles des mobilisations générales contre la Loi Travail.

Soulignant que le Ministre des Finances, Michel Sapin, n'a toujours pas répondu à notre courrier commun lui sollicitant une rencontre sur la question des mesures fiscales spécifiques prises à l'encontre des personnes retraitées, il a été décidé de rendre publique cette situation et de la faire connaître aux parlementaires.

Nous avons par ailleurs décidé d'un travail en commun sur la Loi Vieillesse, et particulièrement sur les instances de «gouvernance» mises en place dans ce cadre et les décrets attendus mi-avril.

D'ores et déjà, l'idée est retenue de fixer

une prochaine journée de mobilisation commune fin mai / début juin 2016.

Pour ce faire, et pour en préciser les modalités, une prochaine rencontre entre nos neuf organisations aura lieu le mardi 12 avril, à 9 h 30, dans les locaux de la FSU.

Les organisations de retraités des Hauts-de-Seine participants au collectif des neufs se sont rencontrés à Nanterre le 11 mars pour procéder à un échange de vue après la manifestation du 10.

Elles ont convenu de rester en liaison et envisager des campagnes communes sur les transports en particulier.

## Point d'indice : le compte n'y est pas !

Déclaration FSU nationale, 17 mars

### Enfin le dégel !

Un travail mal reconnu, de nombreux agents en difficulté pour en vivre correctement, une situation néfaste à la Fonction publique en termes de reconnaissance sociale, d'image et d'attractivité... ce sont des conséquences de la politique de gel de la valeur du point d'indice depuis 2010.

Pourtant, l'engagement des agents publics est sans faille et permet aux services publics de jouer leur rôle dans notre pays.

La FSU n'a eu de cesse ces dernières années, avec d'autres organisations syndicales, d'informer, de mobiliser pour essayer d'être entendue sur la question

salariale dans la Fonction publique.

La décision du gouvernement de dégeler la valeur du point d'indice et de le revaloriser est un premier résultat de ces multiples mobilisations.

Après bientôt six années de gel de la valeur du point d'indice, ce rendez-vous salarial d'aujourd'hui était donc capital. La FSU qui a défendu dans les négociations « PPCR » une approche combinant la revalorisation de la grille et celle de la valeur du point d'indice, a obtenu que ce rendez-vous ait bien lieu au début de l'année de 2016 pour traiter de la « revalorisation du point ».

La réponse du gouvernement est tardive pour bien des agents qui ont vu les difficultés s'accumuler.

Les agents de la Fonction publique ont perdu de 7 à 8 % de leur pouvoir d'achat depuis 2010. Ce qui conduit à une baisse du salaire net moyen en euros constants dans la Fonction publique de près de 1,5 % depuis 2011 (source INSEE).

Pour la FSU, la décision d'en finir avec le gel de la valeur du point d'indice est un signal positif pour les plus de 5 millions d'agents.

L'annonce gouvernementale de 1,2% en deux fois (0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6 % au 1er février 2017) marque une volonté de sortir de cette situation injuste de régression salariale. Mais elle ne peut être qu'un premier pas.

En effet, cette revalorisation n'est pas suffisante pour répondre aux attentes des agents.

## 92 second degré

# Préparation de la rentrée 2016-2017

## + 67 postes, mais c'est insuffisant !

### Créations de postes dans les collèges et lycées du 92 c'est insuffisant !

La Direction académique va créer 67 postes supplémentaires pour la rentrée 2016 dans les collèges et lycées des Hauts-de-Seine, ce qui n'est pas négligeable.

Pourtant, à l'appel de la FSU (SNES et SNEP), l'ensemble des élu-e-s du Comité technique (sauf l'élu du SGEN-CFDT) ont voté contre la proposition du Directeur académique. Alors pourquoi ?

Il y a 3 éléments à prendre en compte pour comprendre la décision des élu-e-s au Comité technique :

- C'est largement insuffisant au regard de l'**augmentation des effectifs** dans le département surtout en lycée (800 élèves attendus en plus pour la rentrée 2016) avec seulement 46 créations de postes. Les conditions de travail vont continuer à se détériorer (classes qui resteront pléthoriques, peu de possibilité de remédiation pour les élèves, offre de formation réduite).

- Depuis 2007, le département a perdu énormément de postes, certes il y a eu depuis des créations mais elles n'ont pas permis de « rattraper » le retard surtout qu'il y a eu une forte augmentation des effectifs. Ainsi, depuis 2011, il y a environ 3000 élèves de plus, il aurait fallu créer cette année 150 postes supplémentaires pour retrouver le même ratio profs/élèves (1 prof pour 12 élèves) qu'à la rentrée 2011.

En clair, les taux d'encadrement se sont dégradés dans ce département depuis les pires années de l'ère Sarkozy. La promesse des 40.000 postes est un double leurre car il n'y aura pas 40.000 recrutements à la fin du mandat de Hollande mais en plus les créations ne couvrent pas l'augmentation des effectifs. Pour prendre un exemple très concret, à la rentrée 2011 il y avait 7328 postes fixes dans le département, à la rentrée 2016 il y en aura 7448, soit 120 postes de plus, mais avec 3000 élèves de plus...

- Des choix propres à la Direction académique expliquent notre vote :

- C'est la seule à avoir supprimé autant de bilangues Anglais-Allemand (23 bilangues, environ un tiers et 60% des bilangues Anglais-Espagnol, dans le 78, la Direction académique n'a supprimé que 2 bilangues...).

Ce choix va fragiliser encore plus l'enseignement de l'Allemand dans le département et elle supprime 4 postes en allemand en collège.



'Education prioritaire en danger. Contre les suppressions de postes le 24 mars "Journée morte à Colombes" à l'initiative des parents d'élèves mobilisés

A terme, l'Allemand ne sera plus une LV1, c'est à dire enseignée dès la 6<sup>ème</sup>, il ne restera plus que l'Anglais.

En plus, des bilangues sont supprimées en Education prioritaire (la Ministre a justifié la disparition de ce dispositif parce qu'elle considère qu'il s'adresse uniquement à un public favorisé) !

- Une réduction drastique du nombre de SEGPA dans le département (réduction d'environ 20% pour cette rentrée) avec des fermetures (ou des réductions du nombre de classes) sur Boulogne, Gennevilliers, Levallois et Nanterre. L'enseignement adapté s'adresse à un public « fragile » et c'est ce public qui va devoir faire encore plus de temps de transport pour trouver une SEGPA (parfois, ils vont même devoir naviguer dans la semaine sur 2 établissements différents).

Les familles vont refuser de mettre leur enfant en SEGPA et la chute des effectifs va s'amplifier.

Les élèves qui relèvent de l'enseignement adapté vont se retrouver dans des classes banales, ce qui veut dire, pour eux, souffrance devant leur échec scolaire face à leurs camarades et probable comportement perturbateur, pénibilité accrue pour les collègues qui vont devoir gérer l'hétérogénéité.

- Le lycée professionnel n'est pas mieux loti : la direction académique supprime plus de postes qu'elle n'en crée alors que les effectifs augmentent.

- Enfin, le nouveau mode de calcul des

dotations horaires pour pouvoir financer la Réforme du collège : toutes les classes sont dotées sur la base de 30 élèves y compris en 6<sup>ème</sup> (28 l'année dernière et 26 les années précédentes) et y compris en Education prioritaire (ce qui explique en grande partie la mobilisation sur Colombes qui voit se détruire une partie de son potentiel éducatif).

L'autre conséquence de la Réforme du collège est la suppression de postes en Allemand, en EPS, en Lettres classiques et en Technologie (17 postes en moins pour ces 4 disciplines).

Le seul point réellement positif est la création de 4 postes supplémentaires de CPE mais il reste quelques collèges sans CPE.

Les élu-e-s et expert-e-s pour la FSU au Comité technique des Hauts-de-Seine :

**Julien Beaussier, Marie-Pierre Carlotti, Jean-François Gay, Geneviève Royer**

pour le SNES

**Erwin Estay et Christel Giroud**

pour le SNEP

**Rafikha Bettayeb** pour le SNUEP

## 92 Action

## Appel intersyndical

## Contre le projet de Loi "Travail"



**L**es organisations syndicales, CGT, Solidaires, FSU, des Hauts-de-Seine appellent les salariés à se préparer à la grève et à s'y engager le temps nécessaire pour :

- stopper le démantèlement du Code du Travail, recul social d'ampleur totalement inédite poursuivi par le projet de loi EL KHOMRI,
- faire valoir les revendications d'augmentation générale des salaires et de RTT à 32 h hebdomadaires sans perte ni gel des salaires.

Satisfaire ces revendications, à l'opposé des mensonges du gouvernement et des recettes archaïques du MEDEF, c'est ce qu'il est indispensable de faire pour réduire le chômage massivement.

**Pourquoi appelons-nous au rejet total du projet gouvernemental et au retrait total du projet de Loi "Travail" El Khomri ?**

**Le projet El Khomri vise à enterrer un siècle de conquêtes de droits du travail.**

#### Un monde d'insécurité sociale

Les accords d'entreprise provoquent une rupture d'égalité entre les salariés. Chaque fois que le patronat aura intérêt à se prévaloir d'un accord d'entreprise, le Code du Travail ne s'appliquera pas : autant d'accords, autant de textes lui permettant de déroger à la Loi dans un sens défavorable aux salariés.

#### Des mesures toujours plus régressives ...

Après les lois Macron (extension du travail au Dimanche, ...), Rebsamen (fusion des IRP et réduction du nombre d'élus du personnel, ...), l'ANI 2013 sur la soi-disant "sécurisation de l'emploi", patronat et gouvernement, enhardis par les reculs sociaux qu'ils ont fait passer, poussent l'offensive toujours plus loin.

#### ... et toujours plus agressives !

Avec toujours plus de brutalité et de précipitation puisqu'après le Conseil des Ministres du 9 Mars, on nous annonce un passage à l'Assemblée Nationale avec utilisation du 49-3 si nécessaire !

Ce projet de loi El Khomri n'est ni amendable ni négociable.

Même si plusieurs de ses dispositions ultra-rétrogrades étaient édulcorées, cela ne changerait rien au cœur du projet : il remet en cause un principe fondamental, l'égalité des salariés devant la loi.

Car ce projet, s'il prenait force de loi, rendrait le Code du Travail facultatif pour l'employeur. C'est l'objectif annoncé par Hollande le 18 Janvier et que lui et Valls entendent faire passer coûte que coûte. Cela en serait complètement fini du principe de la hiérarchie des normes et

du principe de faveur : ce dernier stipule que l'employeur ne peut déroger au Code du Travail que dans un sens **plus favorable** pour les salariés.

Or les "accords majoritaires" pourront remplacer et changer les clauses du contrat de travail : la durée peut être augmentée, et c'est la victoire du "travailler plus pour gagner moins", les salaires ne bougeant pas.

C'est ce qu'il nous faut empêcher par notre engagement massif dans la grève et la manifestation.

Ces principes, certes bien écornés en plusieurs domaines de la législation du travail (lois Fillon) continuent cependant à la guider pour une part essentielle et c'est ce qui rend le Code du Travail protecteur pour des millions de salarié.

Avec le "principe de faveur", la Convention Collective ne peut qu'améliorer le Code du Travail et l'accord d'entreprise ne peut qu'améliorer la Convention Collective.

#### Retrait du projet de "Loi Travail" El Khomri

Face au projet de Loi El Khomri inamendable et non négociable, les salariés doivent chercher à imposer une alternative.

Assez de tromperies, assez de mensonges !

Si les recettes patronales, hier celles du CNPF, aujourd'hui celles du MEDEF, étaient capables de réduire le chômage cela se saurait, depuis le temps qu'elles sont mises en œuvre par les gouvernements successifs !

**Nos organisations syndicales, CGT ; Solidaires ; FSU appellent les salariés, actifs et privés d'emploi, et les retraités à agir collectivement pour toutes leurs revendications.**

#### Les vraies solutions pour créer des emplois et réduire le chômage s'appellent :

- Augmentation générale et immédiate des salaires, des pensions et minima sociaux, de la valeur du point d'indice dans la Fonction Publique

C'est l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés, chômeurs et retraités qui, par la demande de consommation adressée aux entreprises, permettra de relancer l'emploi.

- Réduction du Temps de Travail à 32 h hebdomadaires sans perte ni gel des salaires.

L'expérience l'a montré. C'est la RTT, le passage à 35 h qui, malgré les lourds défauts des lois Aubry, a pu créer massivement des emplois : 2 millions d'emplois créés de 1997 à 2002.

Actuellement, les salariés subissent la réduction du temps de travail à la sauce patronale : les gains de productivité dus à l'automatisation des tâches et procédés de travail se traduisent, sous la pression du MEDEF, par la suppression d'emplois, le chômage, l'augmentation des emplois précaires, le temps partiel imposé, les stages à perpétuité ... et maintenant la sortie du salariat, type plate-forme Uber qui voit le contrat de travail être remplacé par un contrat commercial !

- Instauration de l'égalité professionnelle Femmes / Hommes.
- Pour en finir avec les inégalités sociales, les écarts de salaire (27%) et de pensions de retraite (40%) entre les hommes et les femmes

Toute l'expérience vécue depuis 2008, avec l'aggravation de la crise économique, démontre bien que l'issue à cette crise passe par la satisfaction des revendications d'augmentation de salaire, de réduction du temps de travail, de développement des services publics et de l'industrie, de renforcement des libertés syndicales et de droits des salariés.

#### Ensemble, combattons le recul social programmé par le gouvernement !

Nous appelons nos syndicats :

- à décider d'appels à la grève pour les 9 et 31 mars (rendez-vous d'actions unitaires déjà décidés).

● à préparer toutes mobilisations (grèves, débrayages, ...) durant le mois de mars afin de construire le rapport de forces nécessaire pour contraindre le gouvernement à retirer son projet de loi El Khomri.

● Construire l'unité d'action syndicale la plus large : partout, dans chacune de nos entreprises, dans la diversité de nos professions, afin de faire prévaloir des choix revendicatifs qui amélioreront nos conditions de travail au quotidien !

● Dans chaque secteur, impliquons nous dans l'action revendicative locale en phase avec les problématiques concrètes vécues au travail et conjugons ces actions locales avec l'action convergente nationale interprofessionnelle, pour frapper avec toute l'efficacité requise.

#### C'est en nous rassemblant dans la grève et la manifestation, que nous pourrons riposter fermement à l'opération de destruction du Code du Travail.

C'est par notre action collective que nous imposerons le retrait du projet de Loi El Khomri.

## 92 Action

**Soutien aux 8 salariés de Goodyear !****Un appel départemental**

**Arrêt immédiat des poursuites !  
Non à la répression anti-syndicale !  
Mobilisons-nous pour défendre le Code du travail et nos droits sociaux !**

**P**our la première fois depuis un demi-siècle, un gouvernement a demandé que soit requises des peines de prison ferme contre des syndicalistes, pour avoir participé avec les salariés à des actions en vue d'empêcher la fermeture de leur usine.

Cette attaque contre des salariés en lutte pour leurs emplois est une attaque contre nous toutes et tous.

À travers la condamnation des Goodyear, l'objectif du gouvernement est de faire taire la contestation.

Sous couvert de lutte contre le terrorisme, la constitutionalisation de l'état d'urgence sert à remettre en cause la possibilité du monde du travail à s'exprimer, à s'organiser et à manifester. Le patronat et le gouvernement s'en prennent à des militants de différents secteurs, comme Yann Le Merrer postier dans le 92 et premier fonctionnaire révoqué pour son action syndicale depuis 1953, ou plus récemment Joël Moreau, ancien responsable CGT PSA, gardé à vue pour avoir manifesté lors de la venue de Manuel Valls à Mulhouse... ou encore les salariés d'Air France qui passeront en procès le 27 mai prochain.

Au-delà même de la répression qui frappe plusieurs syndiqués dans les Hauts-de-Seine, licenciés abusivement, injustement sanctionnés, discriminés, c'est l'ensemble de nos libertés et droits syndicaux que le patronat et le gouvernement veulent remettre en cause : attaques répétées contre les Bourses du travail comme celle de Boulogne-Billancourt, entraves à l'exercice de la pratique syndicale sur les lieux de travail...

Alors que les conflits ou les grèves se multiplient pour la défense de nos emplois ou pour l'amélioration de nos conditions de travail, ils cherchent ainsi à museler les travailleurs salariés, à faire place nette pour remettre en cause nos droits sociaux conquis de haute lutte.

La condamnation des Goodyear s'inscrit dans l'objectif de combiner répression anti-syndicale et régression sociale pour



Les goodyear à Paris le 9 mars, contre la Loi El Khomri



Les logos des organisations départementales signataires

mieux s'attaquer à nos acquis, comme par exemple avec le projet de loi El Khomri qui taille en pièces le Code du travail dans ce qu'il a de plus fondamental : outre les mesures qui dérèglent le temps de travail, le plafonnement à 15 mois de salaire des indemnités aux Prud'hommes, la mise en place de référendums d'entreprises qui permet d'imposer une mesure contre l'avis de syndicats majoritaires...

C'est le principe de droits sociaux garantis pour tous les travailleurs qui

risque de disparaître. C'est la hiérarchie des normes qui serait détruite, c'est l'idée d'un Code du travail protecteur pour tous les salariés, que les conventions collectives et les accords d'entreprise ne peuvent qu'améliorer, que le gouvernement veut briser.

Nous, organisations syndicales, politiques, associatives des Hauts-de-Seine, appelons les salariés et les jeunes du département à massivement signer la pétition de la CGT Goodyear Amiens Nord, à créer des comités de soutien locaux et à participer aux initiatives de défense des 8 salariés condamnés.

C'est cette dynamique de regroupement dans l'action collective qui va permettre de gagner et regagner partout le respect des libertés syndicales, la reconquête de droits syndicaux et de plus larges possibilités pour les salariés de s'exprimer et d'agir pour leurs revendications.

Nous en avons besoin pour élargir la riposte à la politique du gouvernement et du patronat et pour nous mettre davantage à l'offensive sur nos revendications.

**Nous appelons à la mobilisation la plus large possible pour le retrait du projet de loi de casse du Code du travail.**



**Deux initiatives de soutien aux 8 salariés réprimés de Goodyear se sont déjà tenues : le 9 mars à la Bourse du travail de Gennevilliers et le 10 mars dans un amphi à Paris X Nanterre.**

## 92 Action

## L'éducation prioritaire en colère

## Suppressions de postes = gâchis !

### Parents et collègues des collèges et lycée de l'Éducation prioritaire de Colombes en colère contre la direction académique

Depuis fin janvier et la communication des dotations horaires pour la rentrée 2016, les collègues et les parents d'élèves, sont en colère contre les choix de la Direction académique.

Tous les collèges de la ville en Education prioritaire (Duras, Clément, Moulin Joly et Gay-Lussac qui n'est plus, depuis cette année en Education prioritaire) sont victimes du nouveau mode de calcul de la dotation horaire par la Direction académique.

Celle-ci a refusé de prendre en compte la spécificité de ces établissements pour le calcul des effectifs par division : le seuil retenu est de 30 élèves pour tous les niveaux comme pour un collège hors éducation prioritaire.

Résultat, c'est tout un potentiel éducatif qui risque d'être détruit : classes à faible effectif, dédoublement, dispositif de remédiation, projets divers et variés.

De nombreux postes vont être supprimés dans ces établissements (3 à Clément et 4 à Gay Lussac).

La mobilisation des collègues, relayée par les parents, n'a pas cessé depuis.

Ils en sont à leur 5<sup>ème</sup> journée de mobilisation dont 3 journées de grève et une «zombie profs» (voir la photo) avec le soutien des sections SNES, CGT et SUD locales et aussi l'intervention des élu-e-s (Maire, Député, Conseillère départementale, Sénatrice).

Pourtant la Direction académique refuse toujours de recevoir une délégation collective de ces établissements (s'y est



© Colombes a envie d'agir / M. Sourdis

associé le lycée Maupassant qui est aussi en Education prioritaire et qui n'a pas reçu une dotation à la hauteur de l'augmentation prévue des effectifs) considérant qu'il n'y a pas de problème «Colombes Education prioritaire» ....

Pour tous les acteurs en présence, la mobilisation n'est pas terminée, même si Madame la Ministre vient d'envoyer un courrier à la Sénatrice pour expliquer que son Directeur académique a raison....

### Non au transfert de la section professionnelle du lycée Ionesco d'Issy-les-Moulineaux

Depuis novembre les collègues de cet établissement se battent contre la décision du Recteur de transférer leur section professionnelle vers un autre lycée (celui de Meudon) et ainsi faire de la place pour les élèves issus de l'enseignement général. Ils considèrent que ce n'est pas aux élèves de l'enseignement professionnel de subir les

carences de leur administration et de la Région (qui n'a pas construit assez de lycées malgré une hausse des effectifs prévisible depuis plus de 10 ans).

Par ailleurs, ils sont aussi très attachés au principe d'une mixité sociale au sein

**Maintien de la section professionnelle au LPO Ionesco d'Issy-les-Moulineaux !**

Les organisations syndicales CGT Educ'action 92, FSU, SNFOLC 92 et Sud Education 92 s'opposent au projet de transfert de la section professionnelle d'électronique (SPN) du lycée polyvalent (LPO) d'Issy-les-Moulineaux. Sous le prétexte du manque de places pour accueillir les lycéens de la voie générale sur Issy-les-Moulineaux, les autorités académiques et le conseil régional veulent faire de la place en supprimant la section professionnelle du LPO pour l'envoyer vers le lycée Les-Côtes-de-Villebon à Meudon-la-Forêt.

Concrètement, cela signifie la disparition de l'enseignement professionnel de la ville d'Issy-les-Moulineaux, la dégradation des conditions de travail pour les personnels (mutation « forcée »), la dégradation de condition d'études pour les élèves (allongement pour nombre d'entre eux de leur temps de trajet) et la fin de la mixité sociale et du LPO. Il n'est pas acceptable que les élèves, les parents et les personnels fassent les frais de l'impérialisme des autorités académiques et régionales quant à la hausse globale des effectifs dans le département des Hauts de Seine.

Les organisations syndicales CGT Educ'action 92, FSU, SNFOLC 92 et Sud Education 92, au côté des collègues du LPO, affirment que d'autres solutions existent pour maintenir cette section professionnelle sur place tout en accueillant les élèves des séries générales et technologiques dans des conditions correctes. Aujourd'hui, les autorités académiques et le conseil régional doivent revenir sur leur projet et préparer une rentrée 2016 en maintenant la section professionnelle d'électronique (SPN) au LPO Ionesco d'Issy-les-Moulineaux.

Motion unitaire des personnels du Lycée Ionesco



Défense de l'éducation prioritaire à Colombes / 18 février 2016 / Paris

de leur établissement, les élèves de l'enseignement professionnel étant très souvent issus des classes sociales défavorisées. Malgré de nombreuses mobilisations des collègues comme des parents, avec l'intervention du Maire d'Issy et le soutien de la FSU et de la CGT, ils n'ont pour le moment pas été entendus.

«On ne peut pas faire autrement»....

Jean-François Gay